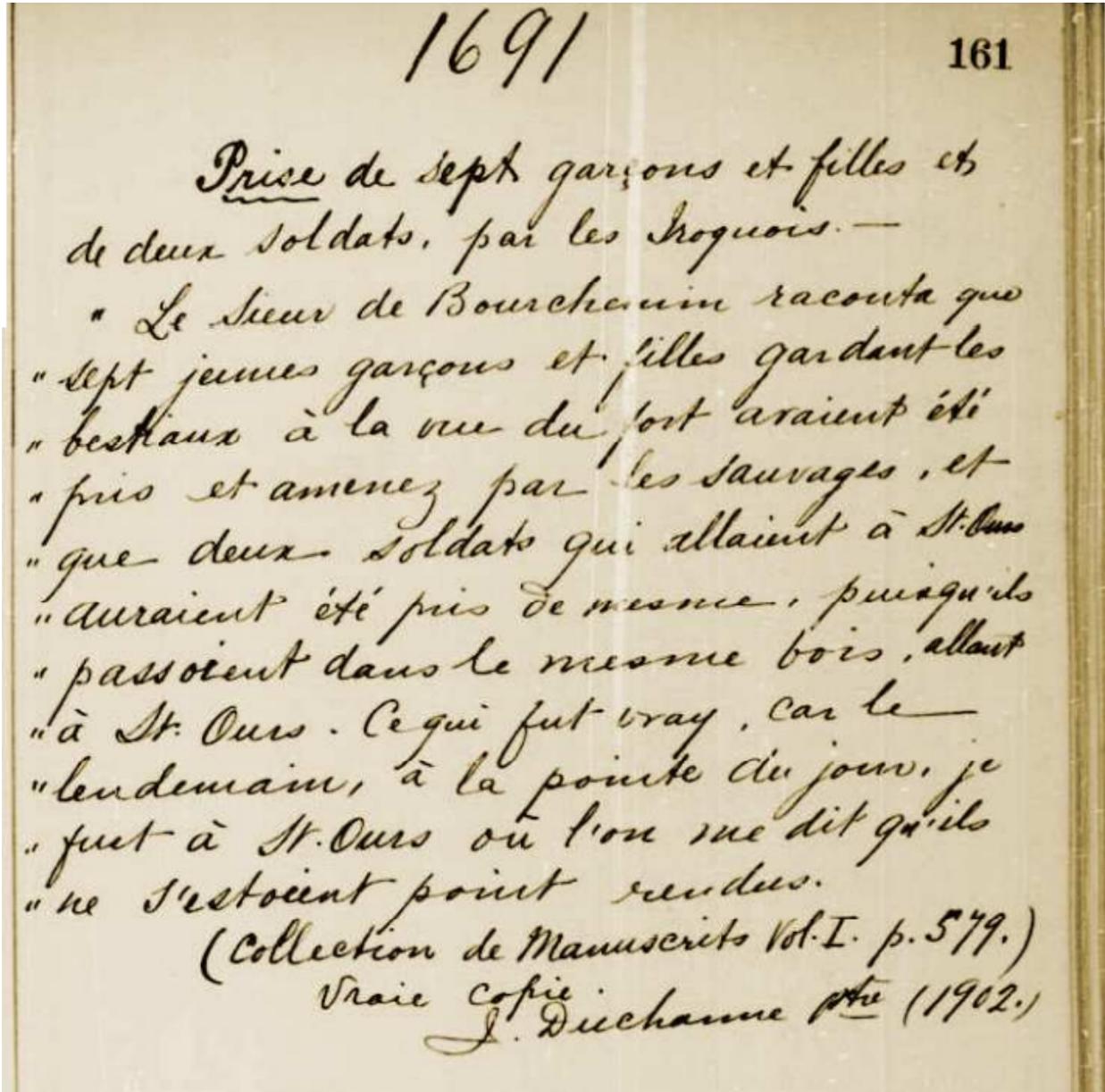


Papiers des registres de la paroisse de Contrecoeur parlant d'un
enlèvement d'enfants et de deux soldats en 1691.



suit, le même texte tiré de la Collection de Manuscrits Vol 1, page 580 (correction)
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2022926>

lois la portée du fusil, après avoir ramassé mes gens qui malgré moy vou-
loient gagner terre, je leur fis prendre le fil de l'eau et sept hommes
vigoureux qui ont peur, lorsqu'ils sont un peu rassurez, en valent quatorze,
et sy vray qu'en un moment nous perdismes l'ennemy de vue ; à la vérité
je m'esloignay de mon destachement ; je fus aborder au fort Contrecoeur où
le Sieur de Bourchemin commandoit sept soldats et sept habitans qui n'a-
voient point de pain et je n'en avois non plus ; comme je me déterminais
à partir, le chenal estant bien large pour dérober ma marche, nous apper-
cusmes à la lueur des estoiles les canots qui m'avoient poursuivy à la portée
d'un boucanier de terre ; comme je n'escriis cecy que pour rapporter tous
les faicts, je n'en puis changer la nature sur ce qui me regarde.

Les ennemys estant sy prez je ne pouvois sortir sans estre vu et lors-
qu'ils disparurent je ne pouvois descouvrir la route qu'ils faisoient.

Ainsy, il fallut malgré moy coucher au fort et je priai le commandant de
tirer un coup de canon qui estoit le signal que j'avois donné à M. De-
muy en cas que je fusse coupé par les ennemys.

Le Sieur de Bourchemin me raconta que sept jeunes garçons et filles
gardant les bestiaux à la vue du fort avoient esté pris et amenez par les
sauvages et que deux soldats qui alloient à St Ours auroient esté pris de
mesme, puis qu'ils passoient dans le mesme bois allant à Saint Ours ; ce
qui fut vray, car, le lendemain à la pointe du jour, je fust à Saint Ours où
l'on me dit qu'ils ne s'estoient point rendus.